

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 15 Méthodologie du travail social 1 et Activités d'Intégration Professionnelle 1			
Code	SOAS1B12AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	17 C	Volume horaire	228 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Daniel SINNEAEL (daniel.sinnesael@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Elène BOULOUGOURIS (elene.boulougouris@helha.be) Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Anne-Marie DUHAYON (anne-marie.duhayon@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Véronique MARTELAERE (veronique.martelaere@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be) Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be) Brigitte PETIT (brigitte.petit@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Isabelle TAILDON (isabelle.taildon@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies (HD) Valérie COUTEAU (valerie.couteau@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)</p>		

	<p>HELHa Louvain-la-Neuve Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc KLAINER (marc.klainer@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Grégory VAN DE PUT (gregory.van.de.put@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be) Nathalie THIRION (nathalie.thirion@helha.be)</p>
Coefficient de pondération	170
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que la profession d'assistant social nécessite une clarification et une mise au travail de son cadre de référence, ainsi que l'appropriation d'outils et de méthodes nécessaires à l'intervention sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 La mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux.

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Amorcer un questionnement à propos des pratiques et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent
- II. Découvrir et mettre en débat ses valeurs, ses croyances et ses préjugés
- III. Repérer et expliquer les attitudes, techniques, outils et méthodes qui permettent d'instaurer une relation d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés
- IV. Organiser l'ensemble de ses informations, observations et expériences afin de les rapporter de manière pertinente
- V. Articuler les dimensions théoriques et pratiques de la formation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS1B12AS· Méthodologie du travail social 1 et Activités d'Intégration Professionnelle 228h / 17 C
 1

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus
 Mons

Méthodologie	24 h
Travail social	60 h
AIP 1 (stage 1 et supervisions)	144 h

+ HELHa Campus
 Montignies

Contexte et enjeux pour l'action	30 h
Communication et travail social	30 h
Atelier d'écriture en travail social	24 h
Activités d'intégration professionnelle	144 h

+ HELHa Campus
 Montignies (HD)

Contexte et enjeux pour l'action	30 h
Communication et travail social	30 h
Atelier d'écriture en travail social	24 h
Activités d'intégration professionnelle	144 h

+ HELHa Louvain-
 la-Neuve

P1 : Travail social et méthodologie	72 h
P2 : AIP 1 (stage 1 et supervisions)	144 h
P1 : Promotion de la réussite	12 h

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 17/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit

jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).
La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Principe

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des deux parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 1 et Activités d'intégration Professionnelle 1

Partie 1 : Méthodologie du travail social (84h) - 41,18%

Partie 2 : AIP 1 (stage 1 et supervisions) (144h) - 58,82%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

La note de la partie 1 « Méthodologie du travail social » fait l'objet d'une évaluation intégrée des volets qui la composent. La note de cette partie est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différents volets, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Louvain-la-Neuve

Travail social et méthodologie - 100%

Pour le département de Mons

Volet A : Méthodologie - 28.6%

Volet B : Travail social - 71.4%

Pour le département de Montignies (HJ-HD)

Volet A : Contexte et enjeux pour l'action - 35.7%

Volet B : Communication et travail social - 35.7%

Volet C : Atelier d'écriture en travail social - 28.6%

La note de cette partie 1 « Méthodologie du travail social » est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier

Quand la note de la partie 1 « Méthodologie du travail social » est supérieure ou égale à 10/20 et que tous les volets qui composent l'évaluation intégrée sont évalués par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de la partie 1 est la moyenne pondérée des différents volets et est portée comme telle à la partie.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans un ou plusieurs des volets composant l'évaluation intégrée de cette partie, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- Si une des notes au moins dans un des volets de l'évaluation de la partie « Méthodologie du travail social » est inférieure ou égale à 5/20, la note de la partie est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de cette partie est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- Dès qu'une seule des notes est supérieure à 7/20 mais inférieure à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans un (ou plusieurs) des volets composant la partie « Méthodologie du travail social », la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans un ou plusieurs volets n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à la partie « Méthodologie du travail social ».

La note de la partie 2 « AIP 1 (stage 1 et supervisions)» est fixée à l'issue du 2e quadrimestre.

Elle est fixée selon les modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

La note globale de l'activité d'apprentissage « Méthodologie du travail social 1 et activités d'intégration professionnelle 1 » est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des deux parties « Méthodologie du travail social » et « AIP 1 (stage 1 et supervisions)».

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que les deux parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou les deux parties composant l'évaluation

intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- a. Si une des notes au moins dans une des deux parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Dès qu'une seule des notes est supérieure à 7/20 mais inférieure à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou les deux parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre, dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

la note de la partie 1 « Méthodologie du travail social » est remédiable lors de la période d'évaluation du 3e quadrimestre :

pour le (ou les) volets(s) de cette partie pour le(les)quel (s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à ce volet ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et/ou à ce volet et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à ce(ces) volet(s).

Par contre, **une note d'échec dans la partie « AIP 1 (stage 1 et supervisions) »** ne peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre que dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec dans la partie « AIP 1 (stage 1 et supervisions) » ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie (ou d'un volet de cette partie) de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie (ou dans un volet de cette partie) ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie Contexte et enjeux pour l'action

Volume horaire	30 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Le cours vise dans sa finalité, à participer à la formation d'assistants sociaux capables de promouvoir la justice sociale

Face aux injustices, quel mieux-être veut-on construire ? Peut-on espérer y parvenir ? Comment s'y prendre ? Quels sont les acteurs impliqués ? Comment les assistants sociaux peuvent-ils agir ?

Ébaucher une réponse à ces questions constitue la trame de ce cours

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'activité d'apprentissage contribue prioritairement au développement des 4^e et 5^e compétences du référentiel.

En effet, comme l'intitulé le laisse entendre, le cours vise à 'identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux'. Ce faisant, il participe également à 'identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés'.

Enfin, la capacité 3.1 'construire son identité professionnelle', qui constitue un fil rouge de la formation, prend corps dans ce premier cours de 'méthodologie'.

Plus précisément, à l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Comprendre le contexte de société dans lequel s'inscrit le travail social, en particulier les injustices sociales, dont la pauvreté. (capacités 4.1 et 5.1)
 - Connaître et comprendre différents concepts clés pour le métier dont celui de politiques sociales, identifier et expliquer le lien qui existe entre les politiques sociales et le travail social. (capacités 4.1 et 5.2)
 - Analyser et développer la critique face au contexte de société. (capacité 4.4)
- Situer la place des assistants sociaux dans ce contexte. (capacité 3.1)

3. Description

Contenu

Le cours comprend 2 parties subdivisées en différents chapitres:

Partie 1 : le contexte.

On y aborde : la pauvreté/la justice sociale/l'Etat social/ la société civile

Partie 2: le travail social.

On y aborde : les missions de TS/le cadre de travail/les grandes méthodologies/ les identités professionnelles/la grille d'Ardoino

Démarches d'apprentissage

Diverses démarches d'apprentissage seront valorisées selon les contenus abordés et les supports à disposition.

Ainsi, l'apprentissage se construira le plus souvent au départ du relevé des connaissances préaquisées. La démarche

pourra ensuite être déductive ou inductive.

Des sorties, prise de contacts ...sont favorisés durant le cours. **Ces activités d'intégrations font partie intégrantes du cours**

Afin de favoriser la liaison entre ce cours (théorique) et la pratique professionnelle, des espaces de co-formation sont développés avec les AIP .

Quelle que soit la démarche retenue, l'échange (entre étudiants, entre les étudiants et l'enseignant, avec un intervenant extérieur) et la participation seront favorisés.

Le cours en ligne sur la plate-forme 'Connect ed' constitue un soutien complémentaire à la démarche d'apprentissage.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La liste précise des concepts à comprendre est reprise en fin de syllabus. Si nécessaire elle sera amendée par l'enseignante au plus tard lors de la dernière séance de cours.
- Une synthèse de chaque chapitre sera effectuée courant des séances de cours. Les étudiants pourront ainsi rédiger leur propre synthèse du cours.
- Quelques exemples de 'question-compréhension' seront travaillés lors de la dernière séance de cours.
- les travaux journaliers font l'objet de commentaires évaluatifs afin d'assurer les étudiants dans leurs compréhensions de la matière.

Ouvrages de référence et supports

Voir bibliographie du cours

Un syllabus sert de référence théorique pour le cours. D'autres éléments distribués en séance peuvent venir le compléter.

Les supports pédagogiques seront variés : travaux de groupe, lecture partagée, doc. vidéo, intervenants, cours ex cathédra, ...

4. Modalités d'évaluation

La volonté est d'allier évaluation formative et certificative. C'est-à-dire de permettre d'évaluer la maturation face au cours (évaluation formative) et d'attribuer une cote face à cette maturation (évaluation certificative).

Des travaux continus seront donc attendus et évalués (40%), un examen oral est organisé durant la session (60%).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie Communication et travail social

Volume horaire	30 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Apprendre à mieux communiquer. S'interroger sur la communication et les difficultés qu'on y rencontre. Le cadre du processus d'apprentissage propose à l'étudiant de dépasser la portée de la communication interpersonnelle proprement dite pour s'étendre à d'autres types de communication comme la communication professionnelle, la communication véhiculée au travers des médias, etc.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

1. de connaître les outils de communication utiles dans l'accomplissement de son métier
2. comprendre et distinguer les moyens à utiliser pour être compris face à des usagers
3. d'utiliser ces outils à bon escient dans des situations concrètes

3. Description

Contenu

L'approche des phénomènes de communication est le point de départ pour les approches méthodologiques présentées en Travail Social.

Pour ce faire, les questions suivantes seront abordées :

Comment percevons-nous les événements par rapport auxquels nous sommes amenés à agir ?
 Comment sont-ils perçus par les différentes personnes ? Comment « encoder » au mieux nos messages pour qu'ils soient bien compris par autrui ? Comment aider les autres à faire de même ? Comment être attentifs non seulement à la partie visible ou explicite mais aussi aux aspects informels, non verbaux et implicites des diverses communications que nous vivons ? Comment décrypter un message interpersonnel, médiatique ?
 Comment prendre du recul, analyser globalement un message qui nous est donné ?
 Au-delà des mécanismes de la communication interpersonnelle, des éléments d'analyse communicationnels porteront sur des faits de société et d'actualité sociale.

Démarches d'apprentissage

Cet apprentissage se fera suivant des modalités diverses, exposés réalisés par des intervenants extérieurs de terrain, par un travail se basant sur un outil de communication en lien avec des faits de société, réalisé en sous-groupes et présenté en classe.

Par des exercices de « connaissance de soi » dans le cadre de notre communication

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux seront encadrés et supervisés pendant leur réalisation.

Une aide dans la recherche de l'information sera réalisée en collaboration avec la bibliothèque

Ouvrages de référence et supports

Une liste d'ouvrages de référence sera fournie aux étudiants en fonction de la problématique choisie

Vidéos, livres, informatique

4. Modalités d'évaluation

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 25.

Travail écrit 100%

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie Atelier d'écriture en travail social

Volume horaire	24 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)

2. Présentation

Introduction

L'écrit en travail social est une nécessité absolue : rassembler des informations, laisser une trace d'analyse, noter des hypothèses qui sous-tendent une stratégie d'intervention, pour prendre une décision, ...

Il convient donc d'insister sur le fait que l'écriture est un acte et qu'il présente les mêmes risques que ceux inhérents à toute action ou décision.

L'acte d'écriture n'est donc pas « un moindre mal » mais une véritable « démarche professionnelle » qui répond à un certain nombre de règles qu'il s'agit non seulement de connaître mais également de mettre en oeuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Partie liée à l'écrit en travail social:

- Découvrir les écrits liés à la future profession des étudiants (PV de réunion, lettre, rapports, CV,...)
- Rédiger ces écrits sur base de méthodes et d'outils
- Mettre en oeuvre les règles de grammaire, conjugaison, orthographe et syntaxe.

Partie liée à la rédaction d'un travail académique:

- Être capable de mettre en forme un travail selon les exigences académiques de l'enseignement supérieur
- => objectifs particuliers :
- Être capable de se conformer à la Charte graphique de la Helha et de se conformer à l'article du REE portant sur le plagiat
- Être capable de citer ses sources et de les notifier selon les normes APA
- Être capable de structurer son écrit de façon logique et cohérente (Introduction, développement, conclusion)
- Être capable de maîtriser un niveau de langage écrit suffisamment soutenu tout en commençant à mobiliser un vocabulaire spécifique à leur future profession

3. Description

Contenu

L'activité d'apprentissage alternera l'exploration des écrits spécifiques au travail social (Mr DESPONTIN) et l'exploration des exigences formelles de tout travail écrit académique (Mr MULLIER).

La partie liée à l'écrit en travail social explore:

- un chapitre historique et étymologique sur l'écriture;
- et plusieurs chapitres sur les différents types d'écrits présents sur le terrain du travail social ainsi que leurs utilisations.

La partie liée à la rédaction d'un écrit académique explore les différentes exigences et contraintes de production d'un travail académique de l'enseignement supérieur.

Démarches d'apprentissage

L'exposé magistral se base sur des ouvrages spécialisés sur la thématique, et sera alimenté d'exemples d'écrits en travail social. Des temps de travail individuels ou en sous-groupes sont prévus de manière à alterner exposés théoriques et travaux pratiques et ce, afin de solliciter la participation des étudiants

Les séquences de cours alterneront exposés oraux concis et exercices d'écriture. Parce qu'on apprend à écrire uniquement en écrivant, le temps consacré à des exercices pratiques sera prépondérant.

Cette activité d'apprentissage s'inscrivant dans la dynamique intégrée de l'UE 15, un travail de mise en forme d'un carnet d'observation sera demandé aux étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant sera éventuellement invité à réaliser des exercices d'écriture à domicile qui prépareront les séquences en classe. Le travail continu constitue donc le dispositif principal.

Ouvrages de référence et supports

Supports de cours écrits, prises de notes et documents liés aux exercices pratiques.

4. Modalités d'évaluation

Évaluation reposant sur une épreuve écrite intégrée

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie Activités d'intégration professionnelle

Volume horaire	144 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Valérie COUTEAU (valerie.couteau@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Au terme de la 1^{ère} année d'étude, les étudiants doivent être capables de :

- Réaliser une approche active de diverses réalités et problématiques sociales, du réseau institutionnel mis en place pour y faire face et des modes de prise en charge qui y ont cours.
- Progressivement, évaluer la pertinence de ses actions et la qualité de ses interactions, plus particulièrement dans le contexte du stage.
- S'initier au recueil et au traitement d'informations.
- Développer l'expression écrite et orale de ses observations et de ses réflexions et développer une capacité à utiliser petit à petit un langage professionnel en le distinguant d'un langage familial.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Recueillir et rapporter les informations essentielles à la compréhension du fonctionnement général de l'institution de stage. (Niv.1 connaissance et Niv.2 Compréhension)
2. Identifier et expliquer les diverses réalités et problématiques sociales, du réseau institutionnel mis en place pour y faire face ainsi que les modes de prise en charge qui y ont cours. (Niv.1 connaissance et Niv.2 compréhension)
3. Observer et décrire ses différentes interactions sur le lieu de stage pour petit à petit en apprécier la qualité. (Niv 1 : connaissance et ébauche Niv.4 analyse)
4. Progressivement commencer à découvrir son propre positionnement et le mettre en discussion (Niv.3 application et Niv. 4 analyse)
5. Organiser l'ensemble de ces informations et observations afin de les intégrer dans un rapport final écrit synthétique. (Niv 3: Application et Niv.6 synthèse)

3. Description

Contenu

A. Le Stage

L'ensemble de l'AIP comporte 144h qui consiste en un stage d'observation participante réalisé dans une institution déterminée à partir de tâches convenues (il peut s'agir d'un stage-emploi sous réserve d'acceptation de celui ci par la coordination), de séminaires de pratique professionnelle et de visites d'institutions partenaires .

L'objectif du stage d'observation est de s'intégrer progressivement à une équipe de travail, découvrir les réalités sociales auxquelles l'institution de stage et les institutions partenaires sont confrontées, observer la manière dont elles y répondent, participer aux tâches accessibles à ce niveau de formation.

Avant la mise en route du stage, le superviseur doit avoir approuvé la période de stage et l'organisme de stage. Les séminaires (19 H)

6 séances de 3h sont organisées afin d'accompagner les étudiants dans leur pratique de stage. Elle porteront sur les thèmes suivants:

1. Clarification du contrat didactique et travail sur les représentations mentales (décoder les représentations mentales de la pratique des assistants sociaux et les appréhensions face au stage).
2. Construction de grilles d'observation qui seront utilisées en stage et lors des visites institutionnelles.

3. Identification des contextes professionnels et/ou les pratiques professionnelles auxquelles les étudiants ont été confrontés. Echange et comparaison de leurs expériences (pratique des assistants sociaux et problématiques sociales rencontrées). Identification des ressources au sein du stage qui permettent de récolter les données et informations institutionnelles utiles à la pratique professionnelle.

4. Questionnement sur le début d'un positionnement professionnel.

Quatre visites institutionnelles seront réalisées par l'étudiant, elles se déroulent en dehors du stage d'observation participante. Elles font l'objet d'une évaluation formative et constituent une base d'observation à intégrer dans le rapport de stage.

B. Rédaction d'un rapport de stage

Ce travail donne l'occasion à l'étudiant de s'initier au recueil et au traitement d'informations. Il vise à développer la capacité d'expression écrite de ses observations et réflexions.

Démarches d'apprentissage

Modalités d'encadrement

L'encadrement des AIP en première année est collectif.

En début d'année académique, un Maître de Formation Pratique (MFP) est désigné à l'étudiant. Il organise pour son groupe d'étudiants l'ensemble des activités relatives aux séminaires avant, pendant et après le stage dans le cadre du travail intégré.

Concernant le choix du stage, il s'agit d'une étape significative dans la formation qui nécessite une attitude rigoureuse et active de la part de l'étudiant. Celui-ci met au courant le MFP du développement de ses démarches. Il est attendu qu'aucun lien familial ou amical n'existe avec un membre du personnel lié à l'exécution des missions effectuées par le stagiaire. Le stage ne sera engagé que suite à l'accord formel du superviseur de l'étudiant qui évaluera les démarches accomplies et le respect de la déontologie. Durant tout le processus de recherche de stage, le Maître de Formation Pratique se met à la disposition de l'étudiant et effectue les courriers, contacts téléphoniques nécessaires avec les institutions.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des processus plus personnalisés peuvent être mis en place, en concertation et après accord du MFP, pour accompagner les étudiants qui le demandent

Ouvrages de référence et supports

Document de référence remis aux étudiants en début d'année reprenant le dispositif, les objectifs, grille d'observation et consignes du rapport de stage.

4. Modalités d'évaluation

Total 100 pts répartis comme suit:

- Stage sur base du certificat de stage: 40 points
- Rapport de stage : 60 points

Rappel : en cas de mention CM/ML/PP/Z/FR/PR dans un des volets de l'évaluation, c'est cette mention qui sera portée au relevé des notes de l'activité.

En cas d'échec en 1ère session, seul le rapport de stage peut être remédié. En cas d'échec en 2ème session, le rapport de stage et le stage forment un tronc commun indissociable. L'étudiant devra représenter les deux épreuves.